

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 11 avril 2018*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2017**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2017;  
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 13 mars 2018,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2017 sont approuvés.

Certifié conforme  
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'exercice 2017.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2017; et
- le rapport de l'organe de révision du 13 mars 2018.

Les montants sont présentés en milliers de francs (ci-après : KF).

Les états financiers de l'Aéroport International de Genève pour l'exercice 2017 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 1 031 128 KF, en augmentation de + 70 626 KF par rapport au 31 décembre 2016 :
  - à l'actif :
    - augmentation de la valeur des immobilisations corporelles (+ 45 730 KF) provenant notamment des investissements dans le cadre de la construction de l'Aile Est;
    - augmentation des disponibilités (+ 10 483 KF);
  - au passif :
    - augmentation des capitaux propres (+ 67 854 KF);
    - diminution des engagements de prévoyance professionnelle (- 10 578 KF);
- le résultat net de l'exercice se monte à 78 883 KF, en diminution de - 1 929 KF par rapport à 2016 :
  - les produits se sont élevés à 466 431 KF, soit une augmentation de + 21 157 KF par rapport à 2016 :
    - augmentation des redevances aéroportuaires (+ 11 517 KF) principalement due à l'augmentation de la redevance passagers (+ 9 559 KF);

- augmentation des produits d'exploitation (+ 9 640 KF), provenant principalement des redevances commerciales (+ 3 993 KF) et des revenus des activités locatives (+ 4 830 KF), suite à l'acquisition du centre Swissair fin 2016;
- les charges nettes se sont élevées à 387 548 KF, soit une augmentation de + 23 086 KF par rapport à 2016. Elles intègrent un produit financier de 4 214 KF. L'augmentation des charges nettes est principalement due à :
  - l'augmentation des frais de la sous-traitance de la sûreté (+ 6 878 KF);
  - l'augmentation des charges financières nettes (+ 7 361 KF);
- la part de résultat net reversée à l'Etat de Genève se monte à 39 441,5 KF. Conformément à l'article 37 de la loi sur l'Aéroport international de Genève (H 3 25), le bénéfice de l'établissement est attribué à la réserve générale après versement à l'Etat de Genève;
- la variation nette des liquidités est de + 10 483 KF. Les liquidités sont passées de 8 182 KF au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 18 665 KF au 31 décembre 2017. Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation s'élève à 186 166 KF. Il a permis de financer le flux de trésorerie des activités d'investissement qui est de – 119 039 KF. La dette portant intérêts est restée stable et s'élève à 224 550 KF au 31 décembre 2017;
- le total des capitaux propres est de 250 990 KF, en augmentation de 67 854 KF par rapport à 2016.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

#### Annexes :

- 1) *Rapport financier de l'année 2017*
- 2) *Rapport de l'organe de révision du 13 mars 2018*



**RAPPORT  
FINANCIER  
2017**

**GENEVE**

AÉROPORT

**GENEVE**

AÉROPORT

**GENEVE**  
AÉROPORT

# RAPPORT FINANCIER 2017

## Table des matières

Compte de résultat	2
État du résultat global	3
Bilan	4
Variation des capitaux propres	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
1. Principes généraux	7
2. Secteurs opérationnels	8
3. Produits	9
4. Autres charges du personnel	9
5. Engagements de prévoyance	10
6. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	12
7. Énergie, entretien et loyers	12
8. Autres dépenses de fonctionnement	12
9. Fonds environnement	12
10. Charges et produits financiers	13
11. Immobilisations corporelles	13
12. Actifs location-financement	14
13. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	15
14. Débiteurs clients	15
15. Disponibilités	15
16. Emprunts et autres dettes non courants et courants	16
17. Provisions	16
18. Actifs et passifs financiers et gestion des risques	17
19. Comptes de régularisation passifs	20
20. Relations avec les parties liées	20
21. Gestion du capital	21
22. Engagements conditionnels	21
23. Attribution du résultat net	21
24. Événements postérieurs à la date de clôture	21

## Compte de résultat

## Annexe I

	Notes	2017	2016
<b>PRODUITS</b>	3		
Redevances d'atterrissages	3.1	44'444	43'066
Redevances passagers	3.2	201'238	191'679
Autres redevances aéronautiques	3.3	14'691	14'111
<b>Total des redevances aéroportuaires</b>		<b>260'373</b>	<b>248'856</b>
Redevances commerciales	3.4	96'728	92'735
Parkings	3.5	43'669	42'542
Loyers et droits de superficie	3.6	26'774	21'944
Revenus annexes de location	3.7	8'921	9'403
Recettes infrastructures centralisées	3.8	19'559	18'675
Autres produits d'exploitation		10'407	11'119
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>206'058</b>	<b>196'418</b>
<b>Total des produits</b>		<b>466'431</b>	<b>445'274</b>
<b>CHARGES</b>			
Salaires et allocations		-101'596	-97'989
Assurances sociales, maladie et accident		-14'110	-13'792
Autres charges du personnel	4	-9'715	-7'995
Charge de prévoyance	5	-25'885	-24'066
Impact des modifications du plan de prévoyance	5	7'227	-660
<b>Total des charges de personnel</b>		<b>-144'079</b>	<b>-144'502</b>
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	6	-47'136	-46'362
Sous-traitance sûreté et surveillance		-29'526	-22'648
Frais de police pour sûreté au sol		-8'315	-8'315
Énergie, entretien et loyers	7	-44'635	-43'365
Marchandises		-6'116	-5'569
Autres dépenses de fonctionnement	8	-12'173	-8'260
(Attribution) / Prélèvement net sur le fonds environnement	9	-1'119	-440
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>-149'020</b>	<b>-134'959</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-293'099</b>	<b>-279'461</b>
<b>Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)<sup>1</sup></b>		<b>173'332</b>	<b>165'813</b>
Amortissement sur immobilisations corporelles	11	-79'469	-76'410
Amortissement sur immobilisations corporelles en location-financement	12	-177	-1'149
<b>Total des charges d'amortissements</b>		<b>-79'646</b>	<b>-77'559</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>93'686</b>	<b>88'254</b>
Produits financiers	10	4'214	-
Charges financières	10	-19'017	-7'442
<b>Total des produits et charges financiers</b>		<b>-14'803</b>	<b>-7'442</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>78'883</b>	<b>80'812</b>

<sup>1</sup>EBITDA: Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation

## État du résultat net et des autres éléments du résultat global Annexe II

	Notes	2017	2016
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>78'883</b>	<b>80'812</b>
<b>Éléments du résultat global recyclables en résultat</b>			
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers dérivés	18	-	5'302
Recyclage dans le compte de résultat de la juste valeur des instruments financiers dérivés	18	13'491	-
<b>Éléments du résultat global non recyclables en résultat</b>			
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5	15'886	-33'495
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>29'377</b>	<b>-28'193</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>108'260</b>	<b>52'619</b>



## Bilan au 31 décembre

## Annexe III

	Notes	2017	2016
<b>ACTIFS</b>			
Immobilisations corporelles	11	938'854	893'124
Actifs en location-financement	12	1'943	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>940'797</b>	<b>893'124</b>
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	13	12'996	11'210
Débiteurs clients	14	58'670	47'986
Disponibilités	15	18'665	8'182
<b>Total des actifs courants</b>		<b>90'331</b>	<b>67'378</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>1'031'128</b>	<b>960'502</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Réserves		172'107	102'324
Résultat de l'exercice		78'883	80'812
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>250'990</b>	<b>183'136</b>
<b>PASSIFS</b>			
Fonds environnement	9	11'438	10'319
Emprunts et autres dettes non courants	16	250'309	250'562
Provisions non courantes	17	18'500	14'000
Engagements de prévoyance	5	424'520	435'098
Instruments financiers dérivés non courants	18	1'373	-
Autres passifs non courants		6'045	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>712'185</b>	<b>709'979</b>
Emprunts et autres dettes courants	16	1'575	517
Instruments financiers dérivés courants	18	-	15'184
Comptes de régularisation passifs	19	24'774	16'742
Fournisseurs et autres créanciers		41'604	34'944
<b>Total des passifs courants</b>		<b>67'953</b>	<b>67'387</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>780'138</b>	<b>777'366</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>1'031'128</b>	<b>960'502</b>

## Variation des capitaux propres de l'exercice

## Annexe IV

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

	Notes	Réserve de couverture	Engagement de prévoyance	Réserve générale	Total des réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>		-18'793	-98'746	210'765	93'226	74'581	167'807
<b>Résultat 2016</b>						80'612	80'612
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		-33'495		-33'495		-33'495
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers dérivés	18	5'302			5'302		5'302
Recyclage dans le compte de résultat de la juste valeur des instruments financiers dérivés	18				-		-
<b>Résultat global total 2016</b>		5'302	-33'495	-	-28'193	80'612	52'619
Part du résultat 2015 versé à l'Etat					-	-37'290	-37'290
Attribution à la réserve générale				37'291	37'291	-37'291	-
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>		-13'491	-132'241	248'056	102'324	80'612	183'136
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>		-13'491	-132'241	248'056	102'324	80'612	183'136
<b>Résultat 2017</b>						78'883	78'883
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		15'886		15'886		15'886
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers dérivés	18				-		-
Recyclage dans le compte de résultat de la juste valeur des instruments financiers dérivés	18	13'491			13'491		13'491
<b>Résultat global total 2017</b>		13'491	15'886	-	29'377	78'883	108'260
Part du résultat 2016 versé à l'Etat					-	-40'406	-40'406
Attribution à la réserve générale				40'406	40'406	-40'406	-
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>		-	-116'355	288'462	172'107	78'883	250'990

## Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

## Annexe V

	Notes	2017	2016
<b>Activités d'exploitation</b>			
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>78'883</b>	<b>80'812</b>
Charges d'intérêts	10	5'513	7'442
Amortissements	11/12	79'646	77'559
Allocation au fonds environnement	9	4'856	4'997
Utilisation du fonds environnement	9	-3'737	-4'557
Mouvement des provisions		5'685	860
Charge de prévoyance		5'308	4'410
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	10	-4'214	-
Recyclage de la réserve de couverture swaps	10	13'491	-
Variation du coût amorti sur emprunt	16	13	-
Autres produits et charges non monétaires		-	2'892
<b>Charges et produits non monétaires</b>		<b>106'561</b>	<b>93'603</b>
Marge brute d'autofinancement		185'444	174'415
Comptes de régularisation actifs et créances diverses		-1'783	-695
Débiteurs clients		-11'869	1'164
Comptes de régularisation passifs		7'714	4'989
Fournisseurs et autres créanciers		6'660	2'137
<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b>		<b>722</b>	<b>7'595</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>186'166</b>	<b>182'010</b>
<b>Activités d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-119'039	-158'874
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissements</b>		<b>-119'039</b>	<b>-158'874</b>
<b>Activités de financement</b>			
Part du résultat de l'exercice précédent payé à l'Etat		-40'406	-37'291
Augmentation d'emprunts	16	174'537	-
Diminution d'emprunts	16	-175'517	-515
Paiement location-financement	16	-348	-862
Intérêts payés pendant l'année		-7'006	-7'463
Vente de swaps		-7'904	-
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>		<b>-56'644</b>	<b>-46'131</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>10'483</b>	<b>-22'995</b>
Disponibilités au début de l'exercice	15	8'182	31'177
Disponibilités à la fin de l'exercice	15	18'665	8'182
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>10'483</b>	<b>-22'995</b>

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

## | Note 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG), le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, sur proposition du Conseil d'Etat, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG ou Genève Aéroport)**.

L'AIG a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, l'AIG est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée en 2001 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour 50 ans.

## Adresse légale:

Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

## Principes comptables

Les principes comptables spécifiques aux notes sont présentés au début de ces dernières, alors que les principes comptables généraux sont présentés ci-après.

## Base de préparation des états financiers

Les comptes sont individuels. Ils sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et leurs interprétations, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi qu'avec les exigences de la Loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG).

À la date de clôture, les normes et interprétations nouvelles ou amendées, publiées sans être entrées en vigueur, sont les suivantes:

IFRS 9	Instruments financiers	nouvelle norme applicable dès le 01.01.2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients	nouvelle norme applicable dès le 01.01.2018
IFRS 16	Contrats de location	nouvelle norme applicable dès le 01.01.2019
IFRIC 22	Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée	nouvelle interprétation applicable dès le 01.01.2018

Amendements résultant du cycle 2014-2016 d'améliorations annuelles des IFRS.

La nouvelle norme IFRS 9 a pour objectif d'établir des principes d'informations pertinentes et utiles en matière d'actifs et de passifs financiers, qui permettent d'apprécier les montants, le calendrier et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs.

La nouvelle norme IFRS 15 a pour objectif d'établir les principes que l'AIG doit appliquer pour fournir des informations utiles concernant la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits et des flux de trésorerie résultants des contrats conclus avec les débiteurs clients.

La nouvelle norme IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir à leur sujet afin de permettre d'apprécier leur incidence sur le compte de résultat, sur le bilan et sur les flux de trésorerie.

L'AIG a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations. Leur impact potentiel a été évalué et est estimé peu significatif.

Les comptes sont présentés en KCHF (milliers de francs suisses). Ils sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

## Données comparatives

La présentation du rapport financier a fait l'objet de modifications en 2017 afin d'en améliorer la lisibilité. En particulier, les principes comptables ont été déplacés dans les notes concernées.

## Évaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

## Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

À ce jour, aucun indice ne permet de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

Les principales positions, listées ci-après, pour lesquelles l'AIG a recours à des estimations et jugements sont décrites dans les notes concernées. Elles font l'objet d'un suivi systématique et régulier par la Direction générale.

- Immobilisations corporelles (note 11)
- Provisions (note 17)
- Engagements de prévoyance (note 5)
- Actifs et passifs financiers (note 18)

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

**Juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

**Conversion des monnaies étrangères**

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis en francs suisses aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

**Impôts**

L'AIG est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

## | Note 2. SECTEURS OPÉRATIONNELS

**Secteurs d'activités**

L'organisation de l'AIG est structurée autour de deux secteurs d'activité qui font l'objet d'un suivi régulier par la Direction générale de l'AIG, le secteur aéronautique et le secteur non aéronautique.

Le secteur aéronautique comprend les activités suivantes :

- les activités relatives au trafic aérien, soit la mise à disposition par l'AIG des infrastructures permettant :
  - ▶ l'embarquement et le débarquement des passagers ; et
  - ▶ le décollage, l'atterrissage, la circulation au sol et le stationnement des aéronefs, y compris pour le trafic du fret.
- Les actions environnementales sont également présentées dans les activités relatives au trafic aérien.

- les activités relatives à la sûreté, permettant :
  - ▶ le contrôle des passagers avant l'embarquement ; et
  - ▶ le contrôle des accès au périmètre aéroportuaire.
- l'activité PMR, soit la mise à disposition par l'AIG du support logistique permettant de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite (PMR).
- les autres prestations aéronautiques qui incluent principalement la mise à disposition centralisée :
  - ▶ du système de tri des bagages ;
  - ▶ du logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ;
  - ▶ de la mise à disposition de l'énergie aux avions ; et
  - ▶ des prestations de dégivrage.

Le secteur non aéronautique comprend les activités suivantes :

- la gestion des commerces, des restaurants et des parkings ; et
- la gestion du parc locatif mis à disposition de tiers par l'AIG.

**Secteur géographique**

Étant actif sur un seul site, l'AIG n'a qu'un secteur géographique.

**Renseignements complémentaires**

Deux clients représentent plus de 10 % du total des produits de l'AIG en 2017 (un client de plus de 10 % en 2016).

Deux clients représentent plus de 10 % des produits de l'activité du secteur aéronautique, respectivement 39 % et 12 % en 2017 (respectivement 39 % et 14 % en 2016). La part des produits du deuxième client le plus significatif passe à 19 % en 2017 (21 % en 2016) lorsqu'on considère les revenus générés par l'ensemble du groupe auquel il appartient.

Un client représente plus de 10 % des produits du secteur non aéronautique, soit 16 % en 2017 (19 % en 2016).

2016	Trafic aérien	Sûreté	PMR	Autres aéronautique	Total aéronautique	Total non aéronautique	Total
<b>Produits</b>	157'654	86'692	7'427	24'053	275'826	169'448	445'274
Charges de personnel	-67'950	-48'229	-254	-4'877	-121'310	-23'192	-144'502
Dépenses de fonctionnement	-39'036	-35'172	-7'283	-19'901	-101'292	-33'227	-134'519
Fonds environnement	-440				-440		-440
<b>Charges d'exploitation</b>	-107'426	-83'401	-7'537	-24'678	-223'042	-56'419	-279'461
Amortissements	-47'877	-4'433	-64	-7'069	-59'443	-18'116	-77'559
Charges et produits financiers	-3'971	-330	-3	-817	-5'121	-2'321	-7'442
<b>Amortissements et financiers</b>	-51'848	-4'763	-67	-7'886	-64'564	-20'437	-85'001
<b>Résultat net de l'exercice</b>	-1'620	-1'472	-177	-8'511	-11'780	92'592	80'812
<b>Actifs</b>							
Actifs non courants					635'622	257'502	893'124
<b>Total des actifs</b>					681'977	278'525	960'502
<b>Investissements de l'exercice</b>					68'580	93'250	161'830

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

2017	Trafic aérien	Sûreté	PMR	Autres aéronautique	Total aéronautique	Total non aéronautique	Total
<b>Produits</b>	<b>164'976</b>	<b>90'578</b>	<b>7'800</b>	<b>24'817</b>	<b>288'171</b>	<b>178'260</b>	<b>466'431</b>
Charges de personnel	-70'321	-50'171	-294	-5'504	-126'800	-24'416	-151'306
Dépenses de fonctionnement	-40'364	-43'457	-7'736	-16'112	-107'669	-40'212	-147'881
Fonds environnement	-1'119				-1'119		-1'119
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-112'454</b>	<b>-93'628</b>	<b>-8'030</b>	<b>-21'616</b>	<b>-235'698</b>	<b>-64'628</b>	<b>-300'326</b>
Amortissements	-44'646	-4'196	-61	-7'318	-56'221	-23'425	-79'646
Charges et produits financiers	-6'752	-2'773	-32	-1'933	-10'590	-4'213	-14'803
<b>Amortissements et financiers</b>	<b>-51'398</b>	<b>-6'969</b>	<b>-93</b>	<b>-8'351</b>	<b>-66'811</b>	<b>-27'638</b>	<b>-94'449</b>
<b>Résultat net sectoriel</b>	<b>1'154</b>	<b>-10'019</b>	<b>-323</b>	<b>-5'150</b>	<b>-14'338</b>	<b>85'994</b>	<b>71'656</b>
Modification du plan de prévoyance							7'227
<b>Résultat net de l'exercice</b>							<b>78'883</b>
<b>Actifs</b>							
Actifs non courants					696'169	244'628	940'797
<b>Total des actifs</b>					<b>759'207</b>	<b>271'921</b>	<b>1'031'128</b>
<b>Investissements de l'exercice</b>					<b>118'740</b>	<b>8'579</b>	<b>127'319</b>

## | Note 3. PRODUITS

**Principes comptables**

Les produits de l'AIG comprennent les redevances aéroportuaires et les produits d'exploitation. Ils sont reconnus sur la période durant laquelle les prestations de service de mise à disposition ont lieu et sont présentés nets des éventuels rabais accordés.

**3.1 Redevances d'atterrissages**

L'AIG perçoit des compagnies aériennes des redevances d'atterrissages pour la mise à disposition des infrastructures et des équipements aéroportuaires qui permettent les atterrissages, les décollages et la circulation au sol des aéronefs.

**3.2 Redevances passagers**

L'AIG perçoit, des compagnies aériennes, des redevances passagers pour la mise à disposition, de ces derniers, d'installations aménagées ainsi que pour les prestations assurant leur sûreté.

**3.3 Autres redevances aéronautiques**

L'AIG perçoit des compagnies aériennes des redevances pour le stationnement des aéronefs. Il perçoit également des surtaxes bruit et émissions gazeuses qui alimentent le fonds environnement (voir note 9).

	Notes	2017	2016
Redevances de stationnement et de hangar		7'531	7'343
Redevances de fret		2'394	1'937
Surtaxe bruit	9	3'701	3'797
Surtaxe émissions gazeuses	9	1'065	1'034
		<b>14'691</b>	<b>14'111</b>

**3.4 Redevances commerciales**

L'AIG perçoit de ses partenaires des redevances commerciales, principalement pour la mise à disposition de surfaces commerciales.

**3.5 Parkings**

L'AIG encaisse les produits de la mise à disposition de places de parking pour les véhicules des utilisateurs.

**3.6 Loyers et droits de superficie**

L'AIG perçoit, de ses locataires, des loyers pour la mise à disposition de surfaces de bureau et de hangars, principalement.

**3.7 Revenus annexes de location**

Enfin, l'AIG perçoit des revenus pour la vente à ses locataires d'eau, d'électricité, de télécommunications, de chauffage et de ventilation.

**3.8 Recettes infrastructures centralisées**

L'AIG perçoit des recettes pour la mise à disposition de ses partenaires d'infrastructures et d'installations centralisées, telles que le système de tri-bagages, le logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers et les prestations de dégivrage.

## | Note 4. AUTRES CHARGES DU PERSONNEL

	2017	2016
Pont transitoire AVS	2'179	520
Autres charges du personnel	7'536	7'475
	<b>9'715</b>	<b>7'995</b>

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

## | Note 5. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

**Principes comptables**

Le personnel de l'AIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur le système de la primauté des prestations. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de l'AIG.

L'engagement de prévoyance est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des prestations de retraite est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

**Estimations et jugements comptables déterminants**

L'évaluation actuarielle des engagements de prévoyance est déterminée annuellement par un actuaire conseil. La méthode des unités de crédit projetées utilise des hypothèses sensibles, notamment le taux d'actualisation et le taux d'augmentation des salaires.

Les collaborateurs actifs et retraités de l'AIG sont affiliés au fonds de pension autonome Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), de même que d'autres collaborateurs de l'Etat de Genève.

La CPEG bénéficie d'un plan de prévoyance en primauté des prestations qui a pour objectif de fournir une rente de retraite correspondant à 60 % du dernier traitement assuré.

La durée de cotisation est de 40 ans jusqu'au 31 décembre 2017. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle passe à 41 ans, l'âge de la retraite passant de 64 à 65 ans pour le plan de prestations standard et de 61 à 62 ans pour le plan de pénibilité. L'impact de ce changement du plan de prévoyance s'élève à KCHF 7'227. Il est présenté en diminution de la ligne de charge de prévoyance dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2017, le calcul actuariel de l'engagement de prévoyance tient compte d'une hypothèse de réduction des prestations de 5 % afin de refléter l'impact hautement probable des mesures d'assainissement de la CPEG, actuellement en cours d'évaluation par le Grand Conseil Genevois. L'hypothèse a été arrêtée sur la base des communications à ce sujet du comité de la CPEG en 2017 et du dépôt en 2017 au secrétariat du Grand Conseil Genevois de plusieurs projets de lois. Sa prise en compte génère une augmentation de KCHF 18'028 des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

**Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice**

	2017	2016
Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance	-642'289	-638'763
Fortune à la valeur de marché	217'769	203'665
<b>Engagements de prévoyance nets reconnus au passif du bilan</b>	<b>-424'520</b>	<b>-435'098</b>

**Évolution de la valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance, durant l'exercice**

	2017	2016
<b>Engagements bruts au 01.01.</b>	<b>-638'763</b>	<b>-578'210</b>
Coût net des services rendus	-22'626	-20'340
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-4'439	-5'160
Cotisations des assurés	-6'665	-6'285
Prestations nettes versées	14'474	9'267
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-	2'138
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	18'028	-26'755
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-9'525	-12'758
Impact des modifications du plan	7'227	-660
<b>Engagements bruts au 31.12.</b>	<b>-642'289</b>	<b>-638'763</b>

Le relèvement de l'âge de la retraite décidé par la CPEG en 2017 est présenté sur la ligne « Impact des modifications du plan ».

**Évolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice**

	2017	2016
<b>Fortune au 01.01.</b>	<b>203'665</b>	<b>181'017</b>
Cotisations de l'employeur	13'350	20'316
Cotisations des assurés	6'665	6'285
Prestations nettes versées	-14'474	-9'267
Frais d'administration	-282	-268
Produit d'intérêt de la fortune	1'462	1'702
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	7'383	3'880
<b>Fortune au 31.12.</b>	<b>217'769</b>	<b>203'665</b>

**Évolution des engagements nets reconnus au bilan, durant l'exercice**

	2017	2016
<b>Engagements net au 01.01.</b>	<b>-435'098</b>	<b>-397'193</b>
Charge de la prévoyance	-18'658	-24'726
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	15'886	-33'495
Cotisations de l'employeur	13'350	20'316
<b>Engagements net au 31.12.</b>	<b>-424'520</b>	<b>-435'098</b>

**Composition de la charge de prévoyance reconnue dans le compte de résultat**

	2017	2016
Coût des services rendus	-15'399	-21'000
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-2'977	3'458
Frais d'administration	-282	-268
<b>Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat</b>	<b>-18'658</b>	<b>-24'726</b>

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

## Composition de la charge de prévoyance reconnue dans les autres éléments du résultat global

	2017	2016
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-	2'138
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	18'028	-26'755
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-9'525	-12'758
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	7'383	3'880
<b>Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>15'886</b>	<b>-33'495</b>

## Composition de la fortune

	2017		2016	
Liquidités et créances à court terme	4'355	2.0 %	6'925	3.4 %
Obligations et créances libellées en CHF cotées	16'333	7.5 %	11'405	5.6 %
Obligations libellées en devise étrangère cotées	45'731	21.0 %	50'101	24.6 %
Prêts hypothécaires suisses	3'267	1.5 %	1'833	0.9 %
Actions de sociétés suisses cotées	21'777	10.0 %	20'366	10.0 %
Actions de sociétés étrangères cotées	43'554	20.0 %	40'733	20.0 %
Placements privés	13'066	6.0 %	4'481	2.2 %
Autres placements cotés	4'355	2.0 %	3'870	1.9 %
Immobilier suisse	65'331	30.0 %	63'951	31.4 %
<b>Total des classes d'actifs</b>	<b>217'769</b>	<b>100.0 %</b>	<b>203'665</b>	<b>100.0 %</b>

## Hypothèses actuarielles

	2017	2016
Taux d'actualisation	0.7 %	0.7 %
Inflation sous-jacente	1.0 %	1.0 %
Taux d'augmentation des salaires	2.0 %	2.0 %
Taux d'augmentation des rentes	0.0 %	0.0 %

## Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2017, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 21.7 années (21.5 années au 31 décembre 2016).

## Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation suite à un changement raisonnable d'hypothèse est présentée ci-après :

	2017		2016	
	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
<b>Variation du taux d'actualisation:</b>				
Impact sur l'engagement net de prévoyance	-10.0%	+11.7%	-10.0%	+11.8%
<b>Variation du taux d'augmentation des salaires:</b>				
Impact sur l'engagement net de prévoyance	+4.1%	-3.7%	+4.0%	-3.7%

## Contribution attendue en 2018

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice 2018 s'élève à KCHF 13'961.



## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

## | Note 6. HONORAIRES, PRESTATIONS DE SERVICES ET SOUS-TRAITANCE

	2017	2016
Honoraires et prestations de services	30'096	29'081
Sous-traitance tri-bagages	5'867	5'804
Sous-traitance nettoyage	7'462	7'463
Sous-traitance gestion des chariots	988	982
Assurances	1'634	1'693
Frais de communications	690	876
Frais financiers	399	463
	<b>47'136</b>	<b>46'362</b>

## | Note 7. ÉNERGIE, ENTRETIEN ET LOYERS

	2017	2016
Eau, énergie et combustible	9'325	9'547
Entretien des immeubles	16'609	16'318
Entretien des équipements	11'993	10'953
Loyer, redevance d'utilisation	1'803	1'588
Droit de superficie versé à l'Etat	4'905	4'959
	<b>44'635</b>	<b>43'365</b>

Un droit de superficie est versé à l'Etat de Genève sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à l'AIG (L9827).

## | Note 8. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Notes	2017	2016
Mobilier, machines et véhicules		1'733	1'880
Débours		867	950
Frais divers		5'551	1'510
Pertes sur débiteurs		1'567	300
Fournitures de bureau et imprimés		678	600
Charges liées au fonds environnement	9	1'777	3'020
		<b>12'173</b>	<b>8'260</b>

## | Note 9. FONDS ENVIRONNEMENT

**Principes comptables**

Le fonds environnement permet à l'AIG de répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration sur préavis de la Commission Consultative pour la Lutte contre les Nuisances dues au Trafic Aérien (CCLNTA ci-après).

En vertu des dispositions réglementaires, le fonds Environnement est alimenté par:

- des surtaxes à la taxe d'atterrissage, facturées lorsque les avions sont bruyants; et
- des surtaxes aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions, également facturées aux compagnies aériennes.

Il bénéficie également d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements financiers de l'AIG en cours d'année.

Le fonds environnement prend en charge la construction, la mise en place ou l'entretien d'installations ou de systèmes permettant de mesurer, de limiter à la source ou de lutter contre les nuisances dues au bruit et aux émissions gazeuses ainsi que contre les nuisances à l'environnement. De plus, il prend en charge le système de management environnemental, des études liées à l'environnement, les honoraires des membres et experts de la CCLNTA et les frais de fonctionnement du service environnement de l'AIG.

Les charges et les revenus résultant de l'activité du fonds environnement sont présentés sur plusieurs lignes du compte de résultat ayant pour contrepartie le fonds environnement au bilan.

	Notes	2017	2016
<b>Solde au 01.01.</b>		<b>10'319</b>	<b>9'879</b>
Surtaxe bruit	3.3	3'701	3'797
Surtaxe émissions gazeuses	3.3	1'065	1'034
Recettes sur les vignettes véhicules tarmac		90	104
Subvention système de mesure bruit		-	62
Intérêts du fonds portés en compte		-	-
<b>Attribution au fonds environnement</b>		<b>4'856</b>	<b>4'997</b>
Charges liées au fonds environnement	8	-1'777	-3'020
Charges du service environnement		-1'960	-1'537
<b>(Prélèvement) sur le fonds environnement</b>		<b>-3'737</b>	<b>-4'557</b>
<b>Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement</b>		<b>1'119</b>	<b>440</b>
<b>Solde au 31.12.</b>		<b>11'438</b>	<b>10'319</b>

Le taux moyen 2017 des intérêts ajoutés au fonds environnement est de 0.0% (0.0% en 2016).

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

## | Note 10. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

**Principes comptables**

Les charges d'intérêts réglées et les produits d'intérêts encaissés sont reconnus sur la période contractuelle.

	Notes	2017	2016
Variation de juste valeur des swaps	18	-4'214	-
<b>Total des produits financiers</b>		<b>-4'214</b>	<b>-</b>
Intérêts sur emprunts	18	5'499	7'430
Intérêts sur location-financement et autres	18	14	12
Variation du coût amorti de l'emprunt	18	13	-
Recyclage de la réserve de couverture swaps	18	13'491	-
<b>Total des charges financières</b>		<b>19'017</b>	<b>7'442</b>

## | Note 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**Principes comptables**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Les dépenses ultérieures sont activées lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'AIG, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles:

Bâtiments d'exploitation	30 ans
Équipements d'exploitation	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, l'AIG procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

**Estimations et jugements comptables déterminants**

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Bâtiments d'exploitation	Équipements d'exploitation	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
<b>Valeur brute au 1.1.2016</b>	<b>652'731</b>	<b>200'061</b>	<b>305'065</b>	<b>71'383</b>	<b>223'027</b>	<b>1'452'267</b>
Acquisitions	71'939				89'891	161'830
Mises en service	34'719	27'965	24'279	4'858	-91'821	-
Sorties	-4'460	-2'198	-8'421	-113	-2'892	-18'084
<b>Valeur brute au 31.12.2016</b>	<b>754'929</b>	<b>225'828</b>	<b>320'923</b>	<b>76'128</b>	<b>218'205</b>	<b>1'596'013</b>
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2016</b>	<b>-285'976</b>	<b>-90'035</b>	<b>-213'496</b>	<b>-52'164</b>		<b>-641'671</b>
Amortissement	-36'055	-11'609	-20'896	-7'850		-76'410
Sorties	4'460	2'198	8'421	113		15'192
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2016</b>	<b>-317'571</b>	<b>-99'446</b>	<b>-225'971</b>	<b>-59'901</b>		<b>-702'889</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2016</b>	<b>437'358</b>	<b>126'382</b>	<b>94'952</b>	<b>16'227</b>	<b>218'205</b>	<b>893'124</b>
<b>Valeur brute au 1.1.2017</b>	<b>754'929</b>	<b>225'828</b>	<b>320'923</b>	<b>76'128</b>	<b>218'205</b>	<b>1'596'013</b>
Acquisitions					125'199	125'199
Mises en service	25'155	9'807	21'371	15'535	-71'868	-
Sorties	-99	-220	-1'657	-124		-2'100
<b>Valeur brute au 31.12.2017</b>	<b>779'985</b>	<b>235'415</b>	<b>340'637</b>	<b>91'539</b>	<b>271'536</b>	<b>1'719'112</b>
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2017</b>	<b>-317'571</b>	<b>-99'446</b>	<b>-225'971</b>	<b>-59'901</b>		<b>-702'889</b>
Amortissement	-35'627	-11'195	-23'240	-9'407		-79'469
Sorties	99	220	1'657	124		2'100
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2017</b>	<b>-353'099</b>	<b>-110'421</b>	<b>-247'554</b>	<b>-69'184</b>		<b>-780'258</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2017</b>	<b>426'886</b>	<b>124'994</b>	<b>93'083</b>	<b>22'355</b>	<b>271'536</b>	<b>938'854</b>

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

Les retenues de garanties sur les travaux de l'Aile Est effectués à ce jour sont activées dans les immobilisations corporelles. Elles feront l'objet d'un décaissement ultérieur.

Les acquisitions 2016 comprennent l'activation des travaux préparatoires de l'Aile Est et l'achat d'une quote-part de 33% des parts de propriété par étages (PPE) du bâtiment Swissair / IATA.

#### Commandes ouvertes pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2017, les commandes ouvertes de l'AIG pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles s'élèvent à KCHF 67'392 (KCHF 62'035 au 31 décembre 2016).

### | Note 12. ACTIFS EN LOCATION-FINANCEMENT

#### Principes comptables

L'AIG bénéficie de droits d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les actifs en location-financement résultant de ces contrats figurent à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que l'AIG doit assumer.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée spécifiée dans le contrat. L'amortissement commence dès que le droit d'utilisation est effectif.

Durée d'utilité des actifs en location-financement:

Droit d'utilisation d'équipements systèmes d'information 2 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, l'AIG procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les engagements financiers qui découlent des contrats de leasing financiers sont présentés sur les lignes des emprunts et autres dettes courants et non courants (voir note 16).

	Équipements systèmes informations	En construction	Total
<b>Valeur brute au 1.1.2016</b>	12'524	-	12'524
Acquisitions	-	-	-
Mises en service	-	-	-
<b>Valeur brute au 31.12.2016</b>	12'524	-	12'524
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2016</b>	-11'375	-	-11'375
Amortissement	-1'149	-	-1'149
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2016</b>	-12'524	-	-12'524
<b>Valeur nette au 31.12.2016</b>	-	-	-
<b>Valeur brute au 1.1.2017</b>	12'524	-	12'524
Acquisitions	-	2'120	2'120
Mises en service	-	-2'120	-
<b>Valeur brute au 31.12.2017</b>	14'644	-	14'644
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2017</b>	-12'524	-	-12'524
Amortissement	-177	-	-177
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2017</b>	-12'701	-	-12'701
<b>Valeur nette au 31.12.2017</b>	1'943	-	1'943

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

## | Note 13. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET CRÉANCES DIVERSES

**Principes comptables**

Les comptes de régularisation actifs comprennent des engagements contractuels en faveur de tiers qui ont été réglés par avance par l'AIG. Ils comprennent également des engagements contractuels en faveur de l'AIG qui concernent l'exercice clos mais n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation. Leur montant est connu et fera l'objet d'un encaissement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2017	2016
Charges payées d'avance	4'841	5'930
Produits à recevoir	2'399	2'344
<b>Total des comptes de régularisation actifs</b>	<b>7'240</b>	<b>8'274</b>
TVA à recevoir	5'756	2'936
<b>Total des créances diverses</b>	<b>5'756</b>	<b>2'936</b>
<b>Total des comptes de régularisation et créances diverses</b>	<b>12'996</b>	<b>11'210</b>

## | Note 14. DÉBITEURS CLIENTS

**Principes comptables**

Les débiteurs clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant au montant des factures (voir note 18). Une correction de valeur est enregistrée sur la base de l'estimation du montant des créances dépréciées et présentée en diminution des débiteurs clients. La correction est évaluée individuellement pour chaque débiteur client.

	2017	2016
Débiteurs clients	60'164	48'295
Correction de valeur des créances dépréciées	-1'494	-309
	<b>58'670</b>	<b>47'986</b>

Les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients s'élevaient à KCHF 382 en 2017 (KCHF 300 en 2016). Dans la plupart des cas, ces pertes ont fait l'objet d'une correction de valeur lors d'un exercice précédent.

Les échéances des créances clients sont les suivantes au 31 décembre:

	2017	2016
Non échues	56'738	46'807
Échues < 30 jours	1'239	1'278
Échues > 30 jours	2'187	210
	<b>60'164</b>	<b>48'295</b>

Le mouvement de la correction de valeur des créances dépréciées est le suivant:

	2017	2016
<b>Solde au 01.01.</b>	<b>309</b>	<b>309</b>
Dotation	1'700	150
Utilisation	-480	-120
Dissolution	-35	-30
<b>Solde au 31.12.</b>	<b>1'494</b>	<b>309</b>

## | Note 15. DISPONIBILITÉS

**Principes comptables**

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont comptabilisées à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 18).

	2017	2016
Caisse	276	258
Comptes courants	18'389	7'924
	<b>18'665</b>	<b>8'182</b>

Le taux de rendement moyen des disponibilités en 2017 a été de 0.0% (0.0% en 2016).

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

| Note 16. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES  
NON COURANTS ET COURANTS**Principes comptables**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus. Ils sont ensuite réévalués au coût amorti (voir note 18). Les coûts de transactions sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné.

La part des emprunts qui sera remboursée durant les 12 mois qui suivent la clôture est présentée dans les passifs courants. Le solde de ces emprunts ainsi que les emprunts pour lesquels l'AIG dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement sont présentés dans les passifs non courants.

	Emprunts	Engagement Fondation des parkings	Engagement Palexpo	Engagement SITA	Total des emprunts et autres dettes
<b>Solde au 01.01.2016</b>	225'000	24'330	2'264	862	252'456
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts					-
diminution d'emprunts		-389	-126	-862	-1'377
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat					-
variation du coût amorti					-
<b>Solde au 31.12.2016</b>	225'000	23'941	2'138	-	251'079
<b>Dont</b>					
Part non courante	225'000	23'552	2'010	-	250'562
Part courante	-	389	128	-	517
<b>Solde au 01.01.2017</b>	225'000	23'941	2'138	-	251'079
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts	174'537				174'537
diminution d'emprunts	-175'000	-389	-128	-348	-175'865
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat				2'120	2'120
variation du coût amorti	13				13
<b>Solde au 31.12.2017</b>	224'550	23'552	2'010	1'772	251'884
<b>Dont</b>					
Part non courante	224'550	23'163	1'880	716	250'309
Part courante	-	389	130	1'056	1'575

**Emprunts**

Le 20 septembre 2017, l'AIG a émis un emprunt obligataire d'un montant de KCHF 175'000. L'emprunt a une durée de 10 ans et est porteur d'un coupon annuel au taux de 0.4%.

**Engagement envers SITA**

L'engagement financier résulte des contrats de location-financement (voir note 12).

**Taux moyen de la dette bancaire**

Le taux moyen pondéré de la dette bancaire est de 0.76% au 31 décembre 2017 (3.02% au 31 décembre 2016). En 2016, il tient compte de la charge supplémentaire d'intérêt liée au libor négatif.

**Lignes de crédit**

L'AIG dispose de lignes de crédit qui ont été accordées pour le financement des programmes d'investissements, notamment la construction de l'Aile Est, ainsi que pour la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations:

	2017	2016
Capacité d'emprunt contractuelle	450'000	325'000
Dont lignes de crédit non utilisées	225'000	100'000

## | Note 17. PROVISIONS

**Principes comptables**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

**Estimations et jugements comptables déterminants**

La provision indemnités riverains est revue à chaque clôture pour apprécier l'évolution des litiges en cours.

**Provision indemnités riverains**

	2017	2016
<b>Solde au 01.01.</b>	14'000	13'140
Dotations	4'500	860
Utilisations		
Dissolutions		
<b>Solde au 31.12.</b>	18'500	14'000
<b>Dont</b>		
Part non courante	18'500	14'000
Part courante	-	-

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

Les indemnités que l'Etat serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de l'AIG. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence.

### | Note 18. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

#### Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, la Direction générale détermine la classification des actifs et des passifs financiers dans les catégories décrites ci-après. Ils sont valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

#### Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

#### Hierarchie des justes valeurs

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- Le niveau 1 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant les cours cotés d'actifs et de passifs identiques sur les marchés actifs, à la date d'évaluation.
- Le niveau 2 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données, autres que les cours cotés des marchés. Ces données sont observables, directement ou indirectement et doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Le niveau 2 comprend les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (swaps) par l'AIG.
- Le niveau 3 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables. Ces dernières sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par l'AIG et réfèrent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier.

#### Coût amorti

Le coût amorti est obtenu en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à la juste valeur de l'actif ou du passif financier, diminuée des coûts accessoires à la transaction. La méthode du taux d'intérêt effectif valorise les actifs et passifs financiers concernés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus durant leur durée de vie restante. Il assure la reconnaissance des produits ou des charges d'intérêt sur les périodes pertinentes.

Les variations de valeur résultant des variations du coût amorti sont enregistrées dans le compte de résultat.

#### Catégories d'actifs et de passifs financiers :

##### - Les prêts et les créances

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti. Les disponibilités et les débiteurs clients sont classés dans cette catégorie.

##### - Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transactions ou désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat. Ils sont initialement enregistrés puis sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (swaps). Ces derniers font l'objet d'une comptabilité de couverture.

##### Comptabilité de couverture

L'AIG recourt à des opérations de couverture des flux de trésorerie par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont les variations de juste valeur compensent l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. La comptabilité de couverture permet la reconnaissance, dans le compte de résultat sur la même période, de l'impact de l'élément couvert et de celui de l'élément de couverture.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont initialement enregistrés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Par la suite les variations de leur juste valeur sont constatées :

- ▶ en capitaux propres, dans les autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture.
- ▶ immédiatement au compte de résultat, sous la rubrique des produits financiers ou des charges financières, pour la partie inefficace de la relation de couverture.

##### - Les passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers qui ne sont pas classés dans la catégorie précédente sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti.

Les emprunts courants et non courants, les autres dettes courantes et non courantes, les fournisseurs et les autres créanciers sont classés dans cette catégorie.

##### Estimations et jugements comptables déterminants

La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (swaps) est déterminée annuellement par les relations bancaires, sur la base des anticipations des taux futurs, en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

Les actifs et passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

2016	Notes	Prêts et créances	Dérivés utilisés à des fins de couverture	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
<b>ACTIFS</b>					
Débiteurs clients	14	47'986			47'986
Disponibilités	15	8'182			8'182
<b>Total des actifs</b>		<b>56'168</b>	-	-	<b>56'168</b>
<b>PASSIFS</b>					
Emprunts et autres dettes non courants	16			250'562	250'562
Emprunts et autres dettes courants	16			517	517
Instruments financiers dérivés courants			15'184		15'184
Fournisseurs et autres créanciers				34'944	34'944
<b>Total des passifs</b>		-	<b>15'184</b>	<b>286'023</b>	<b>301'207</b>
<b>2017</b>					
<b>ACTIFS</b>					
Débiteurs clients	14	58'670			58'670
Disponibilités	15	18'665			18'665
<b>Total des actifs</b>		<b>77'335</b>	-	-	<b>77'335</b>
<b>PASSIFS</b>					
Emprunts et autres dettes non courants	16			250'309	250'309
Emprunts et autres dettes courants	16			1'575	1'575
Instruments financiers dérivés non courants			1'373		1'373
Fournisseurs et autres créanciers				41'604	41'604
<b>Total des passifs</b>		-	<b>1'373</b>	<b>293'488</b>	<b>294'861</b>

À la date de clôture, la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture est identique à leur valeur comptable.

### Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (swaps)

Dans le but de maîtriser ses charges financières, l'AIG utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts (swaps) qui permettent de fixer le taux d'intérêt des emprunts initialement conclus à un taux d'intérêt variable.

La juste valeur des swaps au 31 décembre 2017 et 2016 a été calculée par les banques concernées selon les critères du niveau 2 de hiérarchie des justes valeurs décrits ci-avant, niveau dans lequel ils ont été maintenus durant l'année 2017. La juste valeur traduit le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'efficacité de la couverture par les swaps n'est plus démontrée, dans les conditions de marché libor négatif. À partir de cette date :

- la variation de juste valeur des swaps est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat, sur la ligne des produits financiers et des charges financières (voir note 10); et
- la contrepartie de la juste valeur des swaps comptabilisée dans les fonds propres au 31 décembre 2016 est recyclée en résultat en 2017, également sur la ligne des produits financiers et des charges financières (voir note 10).

En décembre 2017, l'AIG a dénoué une partie de ses contrats de swaps pour un montant de KCHF 7'904.

### Influence sur les fonds propres des instruments financiers dérivés

	2017	2016
<b>Solde au 01.01</b>	<b>-13'491</b>	<b>-18'793</b>
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	-	5'302
Recyclage dans le compte d'exploitation de la réserve de couverture swaps	13'491	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-</b>	<b>-13'491</b>

### Influence sur le compte de résultat des instruments financiers

	Notes	2017	2016
Variation de juste valeur des swaps	10	-4'214	-
Intérêts sur emprunts	10	5'499	7'430
Intérêts sur location financement	10	14	12
Variation du coût amorti de l'emprunt	10	13	-
Recyclage de la réserve de couverture swaps	10	13'491	-
		<b>14'803</b>	<b>7'442</b>

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

**Gestion des risques financiers**

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et en réduire l'impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par la Direction générale de l'AIG.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, l'AIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix.

**Risques liés aux liquidités**

Pour financer ses investissements en immobilisations corporelles, l'AIG recourt à des emprunts à moyen et long terme. L'entreprise pourrait cependant se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, l'AIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 16). Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2017 et 2016 sont détaillées ci-après :

Au 31.12.2016	Note	Total	2017	2018	2019-2021	>2021
Emprunts	16	225'000			175'000	50'000
Intérêts contractuels sur emprunts		16'830	935	935	2'805	12'155
Instruments financiers dérivés de couverture des taux d'intérêt sur emprunts	18	14'888	5'598	2'151	7'139	
Engagement Fondation des parkings	16	23'941	389	389	1'168	21'995
Engagement Palexpo	16	2'138	128	130	402	1'478
Fournisseurs et autres créanciers		34'944	34'944			
		317'741	41'994	3'605	186'514	85'628
Au 31.12.2017	Note	Total	2018	2019	2020-2022	>2022
Emprunts	16	224'550				224'550
Intérêts contractuels sur emprunts		23'088	1'652	1'652	4'956	14'828
Instruments financiers dérivés de couverture des taux d'intérêt sur emprunts	18	1'373			1'373	
Engagement Fondation des parkings	16	23'552	389	389	1'168	21'606
Engagement Palexpo	16	2'010	130	132	408	1'340
Engagement SITA		1'772	1'056	716		
Fournisseurs et autres créanciers		41'604	41'604			
		317'949	44'831	2'889	7'905	262'324

**Risques liés au crédit**

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un actif financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de premier rang (Investment Grade: Upper Medium). De plus, pour limiter le risque de crédit, l'AIG procède à des évaluations régulières de ses relations.

L'AIG est aussi exposé à la possibilité de défaut ou de retard dans le paiement de ses clients (voir note 14). La gestion des

risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties.

Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 15'083 au 31 décembre 2017, soit 25 % des créances ouvertes à cette date (KCHF 8'171 au 31 décembre 2016, soit 17 % des créances ouvertes à cette date).

Compte tenu de ces analyses, l'AIG n'anticipe aucune perte non provisionnée qui résulterait de la défaillance de ses relations et clients.



## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

**Risques liés au marché**

L'exposition du risque de marché comprend les trois indicateurs de risque suivants :

**1. Risques liés à l'évolution des taux d'intérêt**

La stratégie de l'AIG consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie issus des taux d'intérêts variables sur emprunts, en assurant un minimum de 70 % d'emprunts à taux d'intérêt fixe en accord avec la stratégie décrite dans la « charte de gestion du risque de taux d'intérêts ».

Des instruments financiers dérivés (swaps) sont utilisés pour réduire l'impact de ce risque. L'utilisation des instruments financiers dérivés est soumise à des limites d'engagement et de contreparties autorisées.

**Analyse de sensibilité**

L'analyse de sensibilité à la variation des taux d'intérêt des emprunts à taux variable et des swaps est effectuée pour une variation raisonnable de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse. Une telle variation impacterait le compte de résultat et les capitaux propres à la hausse (+) ou à la baisse (-) comme suit au 31 décembre :

Variation de l'hypothèse de variation du libor 3M:	2017		2016	
	+1.0%	-1.0%	+1.0%	-1.0%
Impact sur :				
Compte de résultat	+899	-956	+734	-1'415
Capitaux propres	-	-	+5'655	-5'922

**2. Risques liés à l'évolution des taux de change**

Malgré son activité internationale, l'AIG n'est que faiblement exposé aux risques de change.

**3. Risques liés aux variations de prix**

L'AIG ne détient pas d'actif financier pouvant être affecté par la volatilité des prix.

**| Note 19. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS****Principes comptables**

Les comptes de régularisation passifs sont des engagements contractuels en faveur de tiers qui concernent l'exercice clos mais qui n'ont pas été réglés par l'AIG à la date de clôture. Leur montant est connu et fera l'objet d'un règlement dans les 12 mois qui suivent cette dernière.

	2017	2016
Provisions vacances et heures supplémentaires	4'625	3'989
Provisions pont transitoire AVS	968	1'361
Primes annuelles allouées au personnel	3'000	2'900
Charges d'intérêts à payer	201	-
Autres charges à payer	15'980	8'492
	<b>24'774</b>	<b>16'742</b>

**| Note 20. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES****Transactions avec l'Etat et les autres entités publiques sous son contrôle**

L'AIG ne bénéficie pas de la garantie de l'Etat de Genève ni d'autre condition spéciale.

Les transactions réalisées par l'AIG avec l'Etat de Genève et avec les entités dont ce dernier a le contrôle sont réalisées aux conditions du marché.

**Droit de superficie**

Dans le cadre de ses activités, l'AIG verse à l'Etat de Genève un droit de superficie d'un montant de KCHF 4'905 en 2017 (KCHF 4'959 en 2016) pour la mise à disposition des biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire (voir note 7).

**Rémunération des prestations de police**

L'AIG verse également à l'Etat de Genève la rémunération des prestations de la police. La dépense s'élève à KCHF 8'315 en 2017 (KCHF 8'315 en 2016).

**Mise à disposition de locaux et frais de fonctionnement du protocole**

L'AIG met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises, dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles sur le site aéroportuaire.

Les charges annuelles sont les suivantes :

	2017	2016
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	1'160	837
Service du protocole (hors sûreté)	1'857	1'862

**Autres transactions avec l'Etat et les autres entités publiques sous son contrôle**

Les autres transactions survenues avec l'Etat de Genève et les entités dont ce dernier a le contrôle concernent essentiellement l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

	2017	2016
Total des achats durant l'exercice	13'358	13'846
Solde fournisseur ouvert au 31.12.	1'652	1'620

**Principaux dirigeants**

L'article 9 de loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG) stipule que les membres du Conseil d'administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction générale et à toute autre partie liée à l'aéroport par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

## Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2017

La rémunération du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale est détaillée ci-après :

	2017	2016
<b>Conseil d'administration</b>	<b>328</b>	<b>340</b>
<b>Direction générale, dont :</b>	<b>2'836</b>	<b>3'853</b>
Rémunération	2'574	3'442
Prévoyance professionnelle	262	411
	<b>3'164</b>	<b>4'193</b>

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Direction générale de Genève Aéroport a été réorganisée et est passée de 14 à 7 membres.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration compte 17 membres (17 membres au 31 décembre 2016) et la Direction générale compte 7 membres (14 membres en 2016, 7 membres au 31 décembre 2016).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de l'AIG. En outre, les directeurs ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autre avantage similaire.

Aucun prêt n'est accordé aux membres de la Direction générale.

## | Note 21. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, l'AIG a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation. Pour cela, il contrôle régulièrement son ratio de résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net, conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts courants et non courants, diminué des disponibilités.

Au 31 décembre le ratio EBITDA / endettement net est le suivant :

	2017	2016
<b>Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)</b>	<b>173'332</b>	<b>165'813</b>
Emprunts et autres dettes non courants	250'309	250'562
Emprunts et autres dettes courants	1'575	517
<b>Total des emprunts</b>	<b>251'884</b>	<b>251'079</b>
Disponibilités	-18'665	-8'182
<b>Endettement net</b>	<b>233'219</b>	<b>242'897</b>
<b>Ratio EBITDA / endettement net</b>	<b>74.3 %</b>	<b>68.3 %</b>

## | Note 22. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

**Concession fédérale d'exploitation**

Selon l'article 36a 1<sup>er</sup> alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), une concession est requise pour permettre l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) a renouvelé la concession d'exploitation à l'AIG pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2001 au 31 mai 2051. Au sens de l'article 36a 2<sup>e</sup> alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), l'AIG a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes.

**Insonorisation des habitations riveraines**

L'AIG est soumis à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et doit, à ce titre, supporter le coût des travaux d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines. Ces travaux sont financés par le fonds environnement (voir note 9). Le 30 mai 2001, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux. Les courbes de bruit applicables à l'AIG ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, sur mandat de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). Ces courbes sont fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000 et sont calculées conformément aux prescriptions en vigueur. Elles servent de base à l'établissement par l'AIG de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible.

## | Note 23. ATTRIBUTION DU RÉSULTAT NET

L'art 37 de la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG) stipule qu'au maximum 50% du résultat net de l'exercice est attribué à la réserve générale de l'AIG, le solde étant versé à l'Etat de Genève. Par ailleurs, la convention d'objectifs conclue entre l'AIG et le Conseil d'Etat précise que ce dernier prélèvera au maximum 50% du bénéfice net de l'AIG pour la période 2016 à 2019.

Le bénéfice de l'AIG arrêté au 31 décembre 2017 totalise KCHF 78'883. Il sera attribué comme suit :

	2017
Versement à l'Etat	39'441.5
Affectation à la Réserve générale	39'441.5
	<b>78'883.0</b>

## | Note 24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Jusqu'au 13 mars 2018, date de l'approbation des comptes 2017 par le Conseil d'administration, l'AIG n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.



# **Rapport de l'organe de révision**

## **au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève**

### **Le Grand-Saconnex**

#### **Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints (pages 2 à 21) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

##### **Bases de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de l'Aéroport International de Genève, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

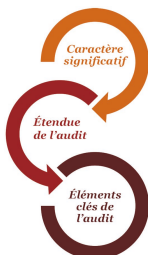
##### **Notre approche d'audit**

###### **Vue d'ensemble**

Caractère significatif global: CHF 3'944'150

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de l'Aéroport International de Genève, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de l'entreprise.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2  
Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)



Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:  
**Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements**

### Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 3'944'150
<i>Comment nous l'avons déterminé</i>	5% du résultat net de l'exercice
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi le résultat net de l'exercice comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance de l'entité et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.



### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

### Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

<i>Éléments clés de l'audit</i>	<i>Manière dont les éléments clés ont été examinés</i>
<p>Les immobilisations corporelles représentent 91% du bilan (CHF 939 millions).</p>	<p>Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :</p>
<p>L'Aéroport International de Genève planifie et réalise des investissements importants afin de répondre à la croissance de l'activité, ainsi qu'aux exigences technologiques et de sécurité. De plus, les immobilisations corporelles doivent être maintenues en état d'utilisation. En 2017, l'Aéroport International de Genève a investi CHF 125 millions en immobilisations corporelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifié le caractère adéquat de la durée attribuée aux actifs nouvellement capitalisés et ce en accord avec les principes comptables établis.</li> <li>- vérifié la pertinence de la revue périodique de la durée d'utilité des immobilisations et le caractère approprié des conclusions.</li> </ul>
<p>Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des risques spécifiques suivants :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Testé l'exactitude de la date de mise en service et de la valeur du transfert des immobilisations en cours en actifs utilisés basé sur la confirmation de la finalisation et mise en service des immobilisations, validé par le chef de projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentielles erreurs dans la détermination de la durée d'utilité des actifs ou sa revue subséquente conduisant à des charges d'amortissements inappropriées.</li> <li>- Ecart temporel pour le démarrage des amortissements du fait de l'inexactitude de la date réelle de mise en service des immobilisations générant le transfert des immobilisations en cours de construction en actifs utilisés.</li> <li>- Risques de dépréciation de valeur des actifs immobilisés du fait de jugement dans l'identification des indicateurs de perte de valeur ainsi que pour la méthodologie, les données et hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation de valeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revu et discuté avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et le cas échéant, revu le caractère approprié des modèles et hypothèses des tests de dépréciation de valeur.</li> </ul>
<p>Les immobilisations corporelles sont présentées en note 11 des états financiers.</p>	<p>Compte tenu de nos travaux, nous n'avons pas obtenu d'évidence contraire à la valorisation et aux amortissements des immobilisations corporelles présentés dans les états financiers.</p>



### **Autres informations du rapport de gestion**

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers et de notre rapport correspondant.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, il est de notre devoir de lire les autres informations du rapport de gestion et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons communiquer ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

### **Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les ISA et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.



## ***Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tzaud'.

Philippe Tzaud  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marcello Stimato'.

Marcello Stimato  
Expert-réviseur

Genève, le 13 mars 2018

Le Rapport Financier 2017 est disponible au format électronique sur le site internet de Genève Aéroport:

➤ [www.gva.ch/publications.](http://www.gva.ch/publications)

## **Papier**

Cyclus Print, 100 % papier recyclé



## Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11

[www.gva.ch](http://www.gva.ch)

